

FRANCE

16^{ème} session de la Commission du développement durable

Déclaration sur l'agriculture

5 mai 2008, après-midi.

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,

La France s'associe à la déclaration que la Présidence slovène a prononcée au nom de l'Union européenne.

On ne peut aujourd'hui parler d'agriculture sans évoquer la sécurité alimentaire, qui est devenue ces dernières semaines une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Un milliard de personnes sur la planète étaient déjà victimes de malnutrition. Mais la crise récente prend l'allure d'une catastrophe : face à une demande alimentaire qui ne cesse de s'accroître, la flambée des prix ne permet plus à des centaines de millions d'habitants des pays en développement tout simplement de manger à leur faim. Plus de 37 pays sont aujourd'hui touchés par cette crise sans précédent ces dernières années. Les conséquences de cette crise débordent largement le cadre de l'agriculture, et sont susceptibles d'avoir des implications sur la stabilité des régions affectés.

Face à ce défi, la France veut agir vite, en étroite coordination avec ses partenaires européens.

Deux axes d'action doivent être empruntés :

- pour répondre à l'urgence, il faut renforcer rapidement les financements pour aider les populations les plus vulnérables. C'est pourquoi le Président de la République, M. Sarkozy, vient d'annoncer le doublement de l'aide alimentaire française, qui sera portée à 100 millions de dollars par an ;
- mais ces mesures d'urgence doivent s'accompagner de mesures structurelles, qui permettront de relever dans la durée le défi alimentaire. La France proposera prochainement un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture. Nous avons en effet besoin d'une coordination accrue entre les acteurs internationaux, au premier rang desquels les institutions des Nations Unies, les Etats, les ONG et le secteur privé.

Madame la Présidente,

Les enjeux pour l'agriculture sont stratégiquement au cœur des trois piliers du développement durable (économique, écologique et social). Sa capacité à répondre à l'augmentation des besoins alimentaires mondiaux, sa puissance économique porteuse d'emplois de qualité, son ancrage territorial et ses interactions avec l'environnement, enfin sa contribution à la lutte contre la pauvreté en font un secteur majeur de l'économie mondiale et l'un des défis clés de son développement durable.

Au niveau national, la France a souhaité expérimenter, dans le secteur agricole et rural, une démarche intégrée de réflexion stratégique, associant les pouvoirs publics et les "parties intéressées", afin d'établir à terme une stratégie ministérielle de développement durable, concernant particulièrement le volet agricole. Les priorités qui ont été retenues l'ont été de manière réellement concertée, dans la lignée de la vaste consultation organisée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement ».

Sans développer en détail l'ensemble des mesures figurant dans notre stratégie nationale, permettez-moi de citer trois champs d'action qui paraissent devoir être soulignés dans le cadre de la CDD.

Tout d'abord, la promotion des pratiques de production et de consommation durables.

La protection de l'environnement et des ressources naturelles ne saurait être considérée comme antinomique de la production agricole, dont elle constitue la garantie même de la pérennité. Elle doit donc constituer l'une des composantes de la qualité des produits, au même titre que la sécurité sanitaire ou leur qualité nutritionnelle.

C'est pourquoi nous voulons développer les démarches de certification, qu'elles soient prévues par la réglementation, comme sur la qualité des produits, ou volontaire, comme la certification environnementale des exploitations.

Deuxième axe d'action, la participation de l'agriculture aux politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation.

Un plan d'adaptation de l'agriculture française aux conséquences du changement climatique est en cours de finalisation. Il est construit selon des scénarios d'évolution climatiques prévisibles par grandes zones biogéographiques concernées.

Il conduira, entre autres, à diminuer sensiblement la dépendance énergétique des exploitations : à partir de diagnostics des exploitations, réaliser des économies d'énergie directes ou indirectes, produire et utiliser des énergies renouvelables, ce qui ne peut

qu'accroître sa compétitivité. Notre objectif est d'avoir 30% des exploitations à faible dépendance énergétique en 2013.

Troisième axe enfin, la préservation des terres agricoles de la pression foncière.

L'érosion des sols productifs apparaît comme une menace importante au plan mondial, qu'elle résulte de la pression d'usages concurrents, de l'abandon pour cause de non compétitivité du fait de handicaps naturels ou de la perte de fertilité liée à des modes d'exploitation non durables.

Notre action en la matière se situe à un double niveau :

- par l'élaboration d'outils juridiques permettant de limiter la pression foncière, notamment en incluant la préservation des espaces agricoles dans les schémas d'aménagement locaux ;
-
- par des mesures spécifiques de lutte contre la déprise agricole, dans les zones à handicaps naturels importants (montagne, zones sèches méditerranéennes).

Madame la Présidente,

La France est une grande nation agricole, qui entend le rester. Loin d'être dépassées au XXI^{ème} siècle, les problématiques de l'agriculture sont aujourd'hui essentielles pour l'avenir de la planète. En faisant bénéficier les autres pays de ses expériences, en s'engageant résolument dans la voie d'une agriculture respectueuse de l'environnement et du climat, la France souhaite être à l'avant garde de ce grand défi qu'il nous faut relever dès maintenant : comment mieux nourrir les habitants de cette terre sans dégrader notre planète commune ? Notre responsabilité pour cela est de regarder résolument vers l'avenir, et nous souhaitons que les débats qui se tiendront dans le cadre de cette CDD contribuent à atteindre cet objectif ambitieux.

Je vous remercie./.